

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

Conseil Municipal de la Ville de Dijon  
Séance du 3 novembre 2008

**MAIRIE DE DIJON****Président** : M. REBSAMEN**Secrétaire** : M. BORDAT

**Membres présents** : M. MILLOT - Mme POPARD - M. MAGLICA - M. DESEILLE - M. MASSON - Mme DILLENSEGER - M. MARTIN - Mme DURNERIN - M. GERVAIS - M. GRANDGUILLAUME - Mme METGE - M. DUPIRE - Mme REVEL-LEFEVRE - Mme AVENA - M. MEKHANTAR - Mme BIOT - Mme MARTIN - Mlle KOENDERS - Mme DURNET-ARCHERAY - Mme GARRET - Mme BLETTERY - M. MARCHAND - M. JULIEN - M. PIAN - Mme TROUWBORST - Mme LEMOUZY - M. DELVALEE - M. IZIMER - Mme ROY - Mme TRUCHOT-DESSOLLE - M. PRIBETICH - Mme HERVIEU - Mme BERNARD - M. LOUIS - M. BERTHIER - M. BEKHTAOUI - Mlle MODDE - Mlle MASLOUHI - Mlle CHEVALIER - M. EL HASSOUNI - Mme JUBAN - Mme MILLE - Mme GAUTHIE - Mme CHATILLON - M. BROCHERIEUX - M. DUGOURD - M. AYACHE - Mme VANDRIESSE

**Membres excusés** : Mme TENENBAUM (pouvoir M. MILLOT) - M. BERTELOOT (pouvoir Mme MARTIN) - M. ALLAERT (pouvoir Mme METGE) - M. HELIE (pouvoir M. AYACHE) - M. OUAZANA (pouvoir M. DUGOURD)

**Membres absents** :

## **OBJET DE LA DELIBERATION**

**Programme de Renouvellement Urbain de la Fontaine d'Ouche - Réaménagement du cœur de quartier - Engagement de la concertation préalable à la création d'une Zone d'Aménagement Concerté (ZAC)**

M. Pribetich, au nom de la commission de l'écologie urbaine, expose:

Mesdames, Messieurs,

Depuis plusieurs années, la Ville a engagé une importante réflexion et de nombreuses actions pour améliorer la qualité de vie des habitants du quartier de la Fontaine d'Ouche.

Cet engagement s'est notamment traduit, début 2007, par l'intégration de ce quartier aux sites prioritaires de la convention de rénovation urbaine de l'agglomération dijonnaise.

Compte tenu, d'une part, de ce nouveau cadre public d'intervention, d'autre part, des difficultés rencontrées par le secteur privé à mener la restructuration du centre commercial de la Fontaine d'Ouche, le principe de la mise en place d'une opération publique d'aménagement portant sur l'ensemble du cœur de quartier de la Fontaine d'Ouche a été retenu et présenté au Conseil Municipal, le 29 septembre 2008.

Afin de mettre en œuvre cette opération, il est proposé d'avoir recours à la procédure de la Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) et, dans ce cadre, de mettre en place une concertation conformément à l'article L.300-2 du code de l'urbanisme.

Celle-ci compléterait la concertation menée au printemps 2007 sur l'ensemble des opérations prévues dans la convention signée avec l'Agence Nationale de Rénovation Urbaine; elle serait ciblée spécifiquement sur le réaménagement du cœur de quartier et pourrait être organisée selon les modalités suivantes :

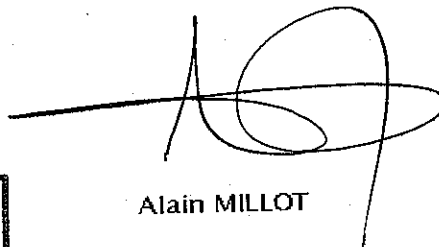
- mise en place d'une exposition comprenant, notamment, l'étude d'impact, une urne fermée et des bulletins d'expression ainsi qu'un cahier des observations à la disposition du public pour consigner ses remarques et suggestions,
- réunion publique.

Si vous suivez l'avis favorable de votre commission de l'écologie urbaine, je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- décider d'engager la concertation préalable à la création de la Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) du cœur de quartier de la Fontaine d'Ouche, selon les modalités proposées dans le présent rapport,
- décider d'indiquer les dates, heures et lieux de l'exposition et de la réunion public par voie de presse,
- m'autoriser à signer tout acte à intervenir pour l'application de cette décision.

**RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

Pour Extrait Conforme  
Le Maire,  
Pour le Maire, le Premier Adjoint,



Alain MILLOT

PUBLIÉ LE 12/11/08

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR  
Déposé le :

12 NOV. 2008

